



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 11.03.2024

Numéro de publication: HR02-1005982558

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation INFINE SARL, Nyon, nouveau HOLDING INFINE SARL, Saint-Prex

HOLDING INFINE SARL
Chemin des Cigognes 4
1162 St-Prex

Jusqu'ici
INFINE SARL
Quartier de la Levratte 6
1260 Nyon

INFINE SARL, à Nyon, CHE-442.322.664 (FOSC du 14.09.2022, p. 0/1005561705). Statuts modifiés le 26.02.2024. Nouvelle raison de commerce: HOLDING INFINE SARL. Siège transféré à Saint-Prex. Nouvelle adresse: Chemin des Cigognes 4, 1162 St-Prex. Nouveau but: la société a pour but (dans le strict respect des règles relatives à l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger): a) l'acquisition, la gestion et la vente de participations dans des entreprises suisses et étrangères ainsi que leur gestion stratégique; b) la réalisation de toutes opérations immobilières, notamment l'achat et la vente de tous immeubles et sociétés immobilières; c) l'étude, la conception, la planification et l'exécution, tant pour son compte que pour le compte de tiers, de projets dans le domaine immobilier; d) toute activité dans le domaine de la construction, en particulier l'étude, la planification, la commercialisation, la réalisation et la promotion de tout projet immobilier, ainsi que l'exécution de tous travaux, y compris en qualité d'entreprise générale ou d'entreprise totale; e) la représentation et le commerce de tous biens et produits ainsi que l'acquisition et l'exploitation de licences et de brevets ayant trait, notamment, au domaine de la construction; f) à titre accessoire, l'exécution de toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières en rapport direct ou indirect avec les buts ci-dessus, ainsi que la prise de participation dans toutes entreprises suisses ou étrangères visant des buts identiques ou analogues. La société pourra exercer son activité tant en Suisse qu'à l'étranger et créer des succursales. La société pourra accorder des prêts ou des garanties à ses associés ou à des tiers. Nouvelles communications aux associés: par courrier ou par courriel s'ils sont tous connus, si tel n'est pas le cas par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce. Avdija Visar, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède ses 200 parts de CHF 100 par 100 parts à Feix François, de France, à Saint-Prex, nouvel associé-gérant

président avec signature individuelle, titulaire de 100 parts de CHF 100, et par 100 parts à Croitoru Cerasela-Elena, de Roumanie, à Saint-Prex, nouvelle associée-gérante avec signature collective à deux, titulaire de 100 parts de CHF 100.

Registre journalier no 5228 du 06.03.2024

Précédente publication dans la FOSC: no 178, Date: 14.09.2022

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud